



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE
INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la
Fédération québécoise des clubs de Scrabble (R) francophone

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2018

SOMMAIRE

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11
Renseignements complémentaires	12



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la
Fédération québécoise des clubs de Scrabble (R) francophone

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de la Fédération québécoise des clubs de Scrabble (R) francophone, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes à but non lucratif, la Fédération québécoise des clubs de Scrabble (R) francophone tire des produits d'activités pour lesquels il n'est pas possible de s'assurer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, mon examen de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de ces produits, à l'excédent des produits sur les charges, à l'actif et à l'actif net.

Conclusion avec réserve

Au cours de mon examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération québécoise des clubs de Scrabble (R) francophone au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier ma conclusion, j'attire l'attention sur la note complémentaire 2, qui indique que la Fédération québécoise des clubs de Scrabble (R) francophone a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er avril 2017 et que sa date de transition était le 1er avril 2016. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2017 et au 1er avril 2016, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2017 ainsi que les informations connexes. Je n'avais pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte que celles-ci n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen.



Michel Cournoyer, CPA auditeur, CA

Longueuil, le 18 mai 2018

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

(non audité)

Page 4

	2018	2017
PRODUITS (annexe A)	196 188 \$	122 571 \$
COÛT DES PRODUITS (annexe B)	<u>124 494</u>	<u>79 193</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u>71 694</u>	<u>43 378</u>
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	23 652	23 017
Dépenses pour la reconnaissance comme organisme national de loisir	6 389	-
Formation	599	-
Frais de bureau	6 785	10 433
Frais de déplacement	6 514	8 889
Frais de représentation	3 304	3 476
Frais de réunions	1 866	2 471
Honoraires professionnels	450	913
Intérêts et frais bancaires	794	778
Location de salles	491	331
Taxes et permis	93	28
Télécommunications	2 068	2 217
Autres dépenses	<u>415</u>	<u>1 415</u>
	<u>53 420</u>	<u>53 968</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>18 274 \$</u></u>	<u><u>(10 590) \$</u></u>


Michel Couroyer, CPA auditeur, CA

Longueuil, le 18 mai 2018

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

(non audité)

	2018	2017
SOLDE AU DÉBUT	94 631 \$	105 221 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>18 274</u>	<u>(10 590)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>112 905 \$</u>	<u>94 631 \$</u>

Signature et tampon de l'administration.

BILAN

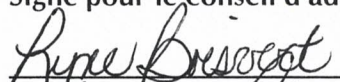
31 MARS 2018

(non audité)

Page 6

	2018	2017	Au 1er avril 2016
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	139 639 \$	80 596 \$	84 223 \$
Débiteurs (note 4)	43 503	19 937	22 582
Subvention à recevoir	20 000	-	-
Stocks	3 432	7 059	14 102
	<u>206 574 \$</u>	<u>107 592 \$</u>	<u>120 907 \$</u>
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs	3 426 \$	8 708 \$	9 876 \$
Dépôts sur prêts de matériel	820	820	320
Fonds d'aide	4 223	3 433	1 490
Subvention perçue d'avance	200	-	4 000
Apports reportés (note 5)	85 000	-	-
	<u>93 669</u>	<u>12 961</u>	<u>15 686</u>
ACTIFS NETS			
ACTIFS NON AFFECTÉS	<u>112 905</u>	<u>94 631</u>	<u>105 221</u>
	<u>206 574 \$</u>	<u>107 592 \$</u>	<u>120 907 \$</u>

Signé pour le conseil d'administration,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE (R) FRANCOPHONE

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

(non audité)

Page 7

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	18 274 \$	(10 590) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	<u>40 769</u>	<u>6 963</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	59 043	(3 627)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>80 596</u>	<u>84 223</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>139 639</u> \$	<u>80 596</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération québécoise des clubs de Scrabble (R) francophone est un organisme à but non lucratif et est constituée en vertu de la partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour buts de promouvoir le jeu de scrabble, regrouper les clubs de scrabble francophone et de recruter les jeunes en milieu scolaire afin d'assurer la relève.

2. INCIDENCE DE L'APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'organisme a appliqué les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucun impact sur l'insuffisance des produits sur les charges de l'organisme pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, ni sur ses actifs nets à la date de transition, soit le 1 avril 2016.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la valeur nette de réalisation des stocks.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des cotisations sont constatés dans la période couverte par ces produits.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de ventes, de tournois, l'homologation de clubs, les redevances spéciales, ainsi que les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsque l'activité a eu lieu ou que les biens ou services ont été livrés.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les services rendus bénévolement dans le cadre des activités de fonctionnement de l'organisme ne sont pas constatés dans les états financiers parce qu'il est difficile d'en établir la valeur.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et de la subvention à recevoir.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

4. DÉBITEURS

	2018	2017
Clients	7 019 \$	5 838 \$
Avances pour tournois	35 323	14 099
Crédits de taxes à la consommation	<u>1 161</u>	<u>-</u>
	<u><u>43 503</u></u> \$	<u><u>19 937</u></u> \$

5. APPORTS REPORTÉS

	2018	2017
Subvention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - "Soutien à la mission"	65 000 \$	-
Subvention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - "Aide à la collecte de dons"	<u>20 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>85 000</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et à la subvention à recevoir.

	2018	2017
ANNEXE A - PRODUITS		
Ventes	33 766 \$	17 824 \$
Tournois	88 014	49 128
Subvention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - "Soutien à la mission"	16 850	-
Cotisations	43 065	38 710
Homologation de clubs	13 355	14 548
Redevances spéciales SIMM	507	930
Revenus d'intérêts	397	387
Autres revenus	234	1 044
	<u>196 188 \$</u>	<u>122 571 \$</u>

ANNEXE B - COÛT DES PRODUITS

Stocks au début de l'exercice	7 059 \$	14 102 \$
Achats	26 560	10 566
Dépenses des commissions	23 215	29 648
Dépenses des tournois	<u>71 092</u>	<u>31 936</u>
	127 926	86 252
Stocks à la fin de l'exercice	<u>3 432</u>	<u>7 059</u>
	<u>124 494 \$</u>	<u>79 193 \$</u>